

qu'entraîne la grossesse, les couches et l'entretien de l'enfant.

La succession n'est admise qu'en ligne directe et pour survivant, jusqu'à concurrence de 10.000 roubles seulement.

**Il ne faut que 19 articles au Code soviétique pour régler le droit successoral ; il en fallut 382 au droit français.** Rien n'est donc plus opposé aux subtilités et aux contours du Code Napoléon que la simplicité, l'absolu et les arêtes vives des Codes soviétiques. Cette différence de complexité ne tient pas seulement à des différences de rédaction. Elle tient à des différences de rôles et de méthodes. Dans le droit soviétique, la lettre n'est rien; dans le droit français, la lettre est tout, et la loi ne vaut que par l'interprétation rigoureuse des paroles immuables qui la composent ; le droit est resté ce qu'il était dans la cité antique : une tradition, un mystère et un ensemble de rites dont l'origine sacrée se retrouve aisément sous le texte. Il n'est pas écrit, mais gravé ; il ne s'exprime pas en langage courant, mais il est cliché en formules abstraites fermées à la compréhension et à la surveillance populaires. La traduction légale des rapports sociaux qu'il consacre et protège est ainsi mise elle-même en sécurité.

Le droit soviétique, au contraire, est un droit neuf, ouvert sans tradition. Il s'exprime en langage clair, en mots courants ; il parle la même langue que la vie dont il conserve la souplesse et la richesse des nuances. Il est directement inspiré par les masses à travers lesquelles il est répandu et vulgarisé méthodiquement par les défenseurs (14) et les magistrats eux-mêmes. L'institution la plus originale à cet égard est celle des procès modèles, organisés dans les provinces sur les sujets les plus variés, par une équipe de magistrats d'élite (15).

L'absence d'un vocabulaire spécial et de formules techniques pourrait faire craindre, comme le craint effectivement M. Ed. Lambert, que les textes russes « offrent plus de prise à l'esprit de chicane que nos vieux codes et se prêtent à un plus ample fourmillement d'interprétations contradictoires ». Mais cet inconvénient n'est pas à redouter dans un pays où l'unification du droit est liée à l'unité du prolétariat. D'autre part, la procédure est trop sommaire

(14) Des consultations gratuites sont organisées près des organisations syndicales des coopératives agricoles, des isbas de lecture, des comités de fabrique, des maisons de la mère, des maisons de détention. Le nombre des bureaux de 30 gouvernements s'élève à 598 dont 344 dans les chefs-lieux de gouvernement, 134 dans les villages et 111 dans les chefs-lieux d'arrondissement. Là où il n'y a pas de bureau de consultation permanente, on organise des tournées des membres du collège des défenseurs (*Ann. polit. et écon. de l'U. R. S. S.*, 1926).

(15) En 1924, 20 tribunaux provinciaux ont fait 302 procès exemplaires (*id.* 1926).

et la mise en œuvre du droit est trop simple, trop près d'une vie intense pour s'appauvrir et se fatiguer en subtilité.

Les membres de la délégation des Trade-Unions qui ont assisté au fonctionnement des tribunaux russes, ont été frappés de leur extraordinaire simplicité. Les magistrats siègent généralement dans les appartements privés ordinaires ; le public y est mêlé aux soldats et aux prisonniers; les juges, hommes et femmes, en costume de ville derrière une table couverte de drap rouge, interrogent très loyalement les accusés sans les presser de questions. « Le procès, conclut la délégation, ne donne pas l'impression d'être l'issue légale d'un différend ou d'une faute (on se réfère rarement au Code), mais bien plutôt d'une œuvre d'appréciation scrupuleuse et humaine de toutes les circonstances du procès. »

Sans cérémonial, sans frapper l'imagination par des bonnets carrés et des aunes de drap noir, sans se couvrir par des textes augustes, les magistrats russes rendent la justice et font respecter leurs sentences (16). Leur justice se moque de la Justice, comme la vraie morale se moque de la Morale (17).

\*\*

Dans la voie du socialisme, une législation aussi largement ouverte à la vie populaire et aussi étroitement liée aux fonctions de l'Etat prolétarien, ne représente qu'une courte étape. Elle constitue cependant, dans sa forme actuelle, un incomparable témoin de la vie privée de nos camarades et un effort admirablement intransigeant de justice sociale.

Paul VIENNEY.

(16) En 1922, sur 1.796.000 sentences criminelles, il y eut seulement 84.000 pourvois en cassation, soit 5 % environ. En 1923, sur 1.828.888 sentences, 113.000, soit 7 %, même proportion en 1924 (*Annuaire polit. et écon. de l'U. R. S. S.*, 1926).

(17) A noter ici, à titre de curiosité historique rétrospective, la façon dont le janséniste Pascal parlait des juges royaux. De telles remarques s'appliqueraient à merveille à nos juges bourgeois.

« *Leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmailloient en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil auguste leur était fort nécessaire. S'ils avaient la véritable justice et si les médecins avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire de bonnets carrés ; la majesté de ces sciences serait assez vénérable d'elle-même. Mais n'ayant que des sciences imaginaires, il faut qu'ils prennent ces vains instruments qui frappent l'imagination à laquelle ils ont affaire, et, par là, en effet, ils s'attirent le respect. Les seuls gens de guerre ne sont pas déguisés de la sorte, parce qu'en effet, leur part est plus essentielle; ils s'établissent par la force, les autres par la grimace.* »

## Pourquoi nous combattons Jésus

### 2. - Une nouvelle religion : H. Barbusse

Je n'en n'ai pas fini avec la religion, qui fut pour Barbusse le véritable révélateur de sa pensée (1). Il faut arriver à caractériser définitivement cette nouvelle mystique, avant même de rechercher par quelles voies l'auteur en est venu à ses conceptions véritablement réactionnaires. Car il nous importe de savoir que Barbusse n'en est pas venu à s'intéresser à Jésus brusquement et sans raison bien apparente, mais au contraire qu'une pente fatale le menait régulièrement vers l'exagération définitive de son mysticisme.

Pour nous, la religion, les religions, sont des faits que l'analyse commencée par Engels, et d'autres, a révélés d'essence contre-révolutionnaire parce qu'ils impliquaient dès l'origine une division profonde, radicale, entre des besoins moraux supposés éternels, et des conditions de vie supposées accessoires et arbitraires. C'est sur une telle philosophie, qui sanctionne l'aphorisme chrétien : Il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu — que l'Eglise catholique a fondé son vaste appétit de pouvoir temporel et soutenu tous les pouvoirs d'Etat qui lui ont paru susceptibles de légiférer définitivement sur la question de l'équilibre social ; c'est pourquoi elle s'attache actuellement à la bourgeoisie capitaliste, après avoir tenté de sauver le pouvoir féodal, en évitant de se mettre en contradiction apparente avec le rationalisme bourgeois, qui soutient très bien la comparaison avec ses propres dogmes dans le domaine de la conservation sociale. La réaction se double automatiquement des Eglises.

Nous pensons au contraire que l'évolution des sociétés, représentées dans leurs tendances morales et économiques, présentent un inévitable caractère d'enchaînement dialectique sur lequel Marx, Engels, etc., ont donné de sérieuses directives, et que cette évolution donne aujourd'hui au prolétariat le rôle de classe révolutionnaire, de classe qui doit consciemment et nécessairement prendre en main la tâche d'accomplir sa libération, en hâtant par les moyens critiques à sa disposition l'épuisement et l'écroulement total du pouvoir bourgeois. Or, cette tâche, qui requiert le maximum de moyens critiques, ne saurait en aucun cas être assimilée à une mission, au sens mystique du mot. Le matérialisme historique

(1) Voici, un exemple entre cent, comment s'expriment les admirateurs : « La vérité, quoique Barbusse en ait, c'est qu'une fois de plus il n'a pu sortir de lui-même, et que ce Jésus qu'il nous montre, c'est lui. C'est pour cela que ce livre est si poignant. L'aventure de Barbusse s'y continue. » (*Marsyas*, Avril 1927).

rejette absolument toute interprétation idéaliste de l'histoire (Jaurès) ; il ne s'incorpore l'idéalisme que dans la discussion des méthodes intellectuelles employées par lui et dans l'appréciation des fins dernières assignées à une société communiste intégrale, et libérée du problème qui nous fait diviser la vie de la fonction spirituelle. Dans leurs efforts inlassables vers ce but, les révolutionnaires rejettent donc la religion, et doivent chercher à détruire par tous les moyens son influence, sans préjuger des cas où la tactique impose les restrictions nécessaires à cette position de principe. (Cf. l'article de Lénine publié dans le numéro 7 de « Clarté ».)

Mais alors que penser du paragraphe suivant, qui couronne si exactement l'édifice de Barbusse et confirme si précisément nos craintes ? :

« Aujourd'hui, les religions sont mortes parce qu'on a vu qu'elles n'étaient qu'un semblant de vie sur de la mort. Ce qui était fantôme est redevenu fantôme, et le cœur humain, qui fonctionne avec du sang, s'est détaché des feux d'artifices du firmament pour s'adonner à ce qui est vivant comme lui. La religion qui remplit les hommes d'ardente curiosité, d'émouvante convoitise et d'espoir grandiose, a changé de place. Elle s'incorpore, avec ses prolongements et avec ses miracles, dans une nouvelle espèce de créatures : celles qui veulent refaire selon l'intérêt de tous la loi inique qui sacrifie l'ensemble à quelques parasites épars sur le globe. » (2)

Sans doute, il s'en faut de beaucoup que l'auteur ait dégagé le sens de son affirmation, mais ce n'est pas la raison qui pourrait m'empêcher de signaler l'équivoque inacceptable qui se prolonge.

Les religions sont mortes ? Pas tant que cela, si j'en crois la lutte que nous menons contre elles, et si j'en crois Barbusse lui-même qui affirme ensuite qu'elles n'ont guère fait que changer de place ! Il ne nous manquait plus que cela « Ce qui était fantôme est redevenu fantôme », c'est-à-dire la religion chrétienne retourne d'où elle vient — d'un royaume d'apparences néfastes ; pourquoi l'écrivain d'après-guerre a-t-il alors fourni cet effort, au point d'écrire un livre en versets et de lire la collection « Christianisme » de P. L. Couchoud pour se renseigner, afin de nous montrer que le christianisme avait sa pure origine dans l'enseignement réaliste de Jésus ?

Mais comment se résigner à voir le cœur « qui

(2) Préface d'H. Barbusse à Louise Michel, par Irma Boyer (Delpeuch). Il faut remarquer que cette préface a paru dans *l'Humanité* du 3 avril 1927, tronquée du passage cité, et de quelques autres qui le valent !